

PV 49 DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 Novembre 2024

Membres présents : Bernard FERRET – Nicolas BONDUELLE – Francine DANEL – Sylvain RICOLA – Guilène ANDURAND – Nicolas TRICHAUD – Sandrine VILLENEUVE- Michel PIERJE - Marie BERGOUGNOUX - Alistair MOON – Gilles FORT - Jacques RIVIEYRAN – Sébastien ALAUZET -

Absent (s) (es) excusé (s) (es): Verena VOARINO – Nicolas RAYNAL

Procuration (s) : Verena VOARINO à Michel PIÉRIÉ – Nicolas RAYNAL à Nicolas BONDUELLE

Secrétaire de Séance : Francine DANEL

Quorum : 8

Date de convocation : 06/11/2024

I. Approbation du Procès-verbal N° 48 du 8 Octobre 2024

II. Délibérations

1. Approbation de la modification des statuts du SMAEPG

La préfecture ayant rejetée la délibération précédente au motif qu'il ne pouvait pas être mis dans la même délibération la modification des statuts et le transfert de l'exercice de la compétence, il est nécessaire de délibérer par deux délibérations séparées et plus précises.

Délibération 1 SMAEP, portant sur l'Approbation de la modification des statuts du SMAEPG-commune

Voir en PJ en annexes

Question portée au vote : Pour ou contre les modifications statutaires énumérées ci-dessus et autorisation au Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Délibération 2 SMAEP, portant sur l'Approbation de l'adhésion de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet (CAGG) au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois (SMAEPG) au titre de l'exercice la compétence Assainissement et de l'extension du transfert de la compétence Eau potable

Voir en PJ en annexes **Question portée au vote : Pour ou contre l'adhésion de la CCAG au SMAEP et autorisation au Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération**

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

2. Approbation de la mise à jour des statuts de l'agglomération

Depuis la création de communauté d'agglomération en 2017, les statuts n'ont pas fait l'objet d'actualisation malgré des évolutions régulières du périmètre, des compétences et équipements associés. En effet, il s'agirait de :

- Actualiser la liste des communes adhérentes (retrait d'Amarens, Donnazac, Frausseilles, Loubers et Noailles).
- Actualiser l'adresse du siège de la communauté d'agglomération.
- Requalifier les compétences au sein des compétences obligatoires ou facultatives (et non plus optionnelles, désormais supprimées).
- Intégrer au sein de la compétence de développement économique les chemins de randonnées
- Economie : intégration dans la version consolidée ci-annexée des délibérations N° 263_2023 du 11 décembre 2023 et N° 21_2024 du 25 mars modifiant les statuts.
- Petite enfance au sens de l'article L214-1-3 du code de l'action sociale et des familles tel que codifié par la loi N° 2023-1196 du 18 décembre 2023.
- Constaté la détention de la compétence eau, de la compétence Eau potable, de la compétence assainissement, de la compétence GEMAPI et de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines.
- Actualiser la liste des équipements sportifs (stades et salles des sports transférées lors de la précédent CLECT et divers (conservatoire du pays des bastides, maison de service public.)
- Retirer les compétences relatives à la lutte contre les nuisances sonores et d'aménagement numérique.

Question portée au vote : Pour ou contre l'approbation de la mise à jour des statuts de l'agglomération GG

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

3. Droit de préemption urbain parcelle B 1174

Vu la délibération prise le 27/08/2013 instaurant un droit de préemption urbain dans les zones U et UA du PLU.

Vu la délibération du 07/07/2020 limitant la délégation de préemption au Maire en application de l'article L240-1 du Code de l'Urbanisme pour les biens dont la valeur dépasse les 200 000 €.

Monsieur le Maire est saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner d'une parcelle, sise au 4232 Rte de Senouillac 81600 SENOUILLAC – section B parcelles 1174 d'une contenance totale de 1078m² comprenant une maison d'habitation pour un prix total de deux cent vingt-cinq mille euros (239 000€).

Question portée au vote : Pour ou contre la préemption de cet ensemble foncier ?

Pour	Contre	Abstention
0	15	0

Hors délibération, il est proposé d'étudier la création d'une partie en piétonnier depuis le carrefour D21/D3 (sortie village) et ce jusqu'au château d'eau.

4. Délimitation du périmètre du nouveau SIVU "Rénovation piscine d'Aiguelèze"

Il convient de fixer le périmètre du futur SIVU par arrêté préfectoral, Cette délibération sera portée au conseil de décembre.

III. Décisions

1. Décision 06-24 (DM du budget Principal commune)

Le Budget Principal de la commune doit être réajusté afin d'honorer les échéances d'emprunts des 2 nouveaux prêts contractés par délibération N°07_2024_05 du 9 juillet 2024.

Vu le budget primitif 2024 de la commune voté le 9 avril 2024, et l'autorisation déléguée au maire de : procéder à des mouvements de crédit entre chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs au dépenses de personnel.

Vu la décision modificative N°1 signée le 18 juillet 2024, des virements de crédits ont été réalisés comme exposé ci-dessous. Ces virements ont été rendus nécessaire, car lors du vote du budget il n'avait pas été prévu de contracter si tôt l'emprunt à l'Agence France Locale pour le projet lieux de vie. Les remboursements ont démarrés depuis le mois de juillet

VIREMENT ORDONNATEUR N° 2

Virements de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes	12 000.00 €			
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	12 000.00 €			
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		12 000.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		12 000.00 €		
Total	12 000.00 €	12 000.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 1641 : Emprunts en euros		12 000.00 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		12 000.00 €		
D 2131-277 : LIEUX DE VIE	12 000.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	12 000.00 €			
Total	12 000.00 €	12 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

2. Décision 07-24 sur DIA < ou = à 200 000€

DIA : vente parcelles B 891 d'une surface totale de 2 140 m² avec habitation, située au 1078 route de Laval pour un montant total de 200 000 €.

Nom préempté dans le cadre de la délégation consentie au maire.

IV. Projets en cours et Questions diverses

1. Suite à la décision 04-24 (Lot N°6 dans le cadre du marché lieux de vie)

Cette offre avait été déclarée irrégulière car elle ne comprenait aucun élément technique permettant de la juger au regard des critères du règlement de consultation.

Vu l'article R.2122-2, « l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque[...] des candidatures irrecevables définies à l'article R. 2144-7 ou des offres inappropriées définies à l'article L. 2152-4 ont été présentées »,

Il avait été décidé de rendre infructueux le lot n°6 Menuiseries intérieures – signalétique pour irrégularité de l'offre unique déposée. Donc un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable (demande de devis) a été passé pour ce lot.

L'ensemble des artisans ayant retiré l'offre de ce lot sur la plateforme des marchés publics en juillet a été sollicité directement par mail, un nouveau CCTP leur a été communiqué. Trois devis nous ont été adressés. Pour des montants de 50 438€, 42 966€ et 45 081€, l'entreprise retenue serait donc la proposition à 42 966€ c'est-à-dire l'entreprise Alexandre FREIXO (menuiserie Cailhol).

Le lot 11 (serrurerie) est relancé ce jour.

M le maire tient à remercier le service marché de l'Agglo GG pour l'aide apportée sur les marchés.

2. Maison rue du Lavoir (Sylvain)

C'est un sujet revenu fréquemment à l'actualité, pour cause la difficulté de trouver un équilibre financier dans sa réhabilitation. Une nouvelle rencontre avec les services de l'Etat et des Service Construction Habitat et Appui Territorial du Département a eu lieu afin de rechercher de nouveaux financements : malheureusement les possibilités de subventions complémentaires sont épuisées. De plus les services de l'Etat nous découragent fortement à renoncer à la subvention notifiée, et par conséquent de renoncer au projet. D'autant plus que cela nous ferait perdre de la crédibilité vis-à-vis de nos fréquentes sollicitations sur tous les projets en cours et à venir.

Il faudrait impérativement "démarrer" les travaux avant le 20 novembre de cette année. Le plan de financement a été revu avec les nouveaux taux de location en logement social réactualisé à 5.45€/m².

Après discussion et bien que ce projet ne soit visiblement pas équilibré à son terme il est fait le choix de démarrer les travaux. Toutefois, comme le marché de MO pour cette maison est optionnel, il est proposé d'attendre la clôture et l'ouverture des plis du marché pour la maison 13 rue des jardins, afin de voir si les offres sont conformes à l'estimation faite par l'étude du MO.

3. Point sur le personnel (Francine)

Le maire tient à remercier l'ensemble du personnel administratif et technique, titulaires, suppléants et apprenti, pour leur implication et leur dévouement. En cette période où la mairie doit pallier deux absences dans ses effectifs administratif, la première pour une affection de longue durée, la deuxième en raison d'une longue maladie, leur engagement envers la commune est un véritable soutien aux élus et aux citoyens. Le pot de fin d'année leur sera spécialement dédié, le jeudi 19 décembre prochain à 18h30.

4. Photovoltaïque (Sylvain)

Suite à la proposition de prestation/étude d'implantations de photovoltaïque sur nos toitures et terrains demandée à la Ste Occisolis, le rapport complet ne nous est toujours pas rendu à ce jour. Après un devis demandé en décembre 2022, devis reçu et validé en mars 2023, un rapport non complet reçu en décembre 2023, puis une visite sur le site d'Occisolis le 4 septembre 2024 suivi d'une promesse d'un rendu définitif et complet, toujours pas de retour. Il a donc été fait le choix de se rapprocher de la Ste ENERCOP pour continuer la perspective de développement de ce projet.

Le devis présenté par la Sté ENERCOP s'élève à 4600 €.

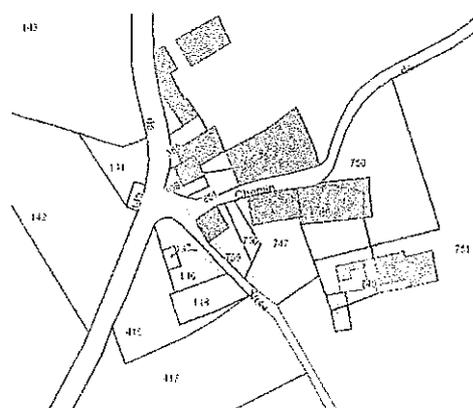
Il est proposé de créer un groupe de travail et réfléchir sur cette proposition et, si celle-ci était acceptée, de travailler sur l'aboutissement du projet. Il est également demandé de réfléchir à la possibilité de faire appel au SDET.

5. Demande de vente d'une partie d'un chemin rural.

Situé au lieu-dit la garrigue un tronçon (35ml environ) de chemin rural sans-issue est demandé à l'acquisition par le propriétaire riverain. Bien entendu si le conseil est favorable, vu que la demande vient de l'administré, les frais de bornages et de notaire restent à sa charge.

Un échange sera proposé avec la partie de l'angle du terrain comprenant la croix de rogation.

Avis du conseil favorable pour délibération au prochain conseil.



6. Maison rue des jardins,

Le marché est ouvert le 12 novembre et ce jusqu'au 6 décembre.

Les analyses amiante et plomb se sont avérées négatives.

Le syndicat de l'eau a fait le raccordement.

Un devis de raccordement de l'électricité a été demandé. La visite du technicien (SDET) a eu lieu.

Pour l'assainissement il est proposé de profiter du chantier pour revoir une partie du réseau de la rue et modifier deux regards, afin de redonner de la pente pour le N° 6 et 8 rue des jardins, un devis est en cours.

7. Travaux lieu de vie

- Les travaux ont enfin commencé.
- La salle des fêtes est interdite au public, les clés ont été réclamées aux associations.
- Un délai a été négocié pour éviter la fermeture totale de l'avenue des vignes. La fermeture sera totale à la pose de la grue (pas avant janvier).
- Les groupes de chauffage (pompe à chaleur) de la salle de fêtes et également celui de la mairie sont en panne, une déclaration a été faite à l'assurance dans le cadre des dommages aux biens, puisque l'entreprise impute la cause des pannes à une surtension due à un orage. Le bureau d'étude thermique mandaté pour le lieu de vie doit faire une étude du besoin thermique pour la partie salle des fêtes (réparation ou changement complet avec un appareil plus performant). Coté mairie la réparation semble envisageable. La décision sera prise suivant la prise en charge par l'assurance.

- La relance pour le marché du Lot 11(serrurerie) a été faite pour une parution le 12/11 et une date limite de réception des offres le 6 décembre

8. Participation de l'ADEFPAT

Une demande avait été faite pour un accompagnement à la structuration (café associatif, mais aussi pour la maison inclusive). Une première réunion d'approche a eu lieu, en présence des membres de l'association et d'élus. L'accompagnement sera bien effectif pour le café ainsi que pour la maison inclusive, mais vraisemblablement avec deux intervenants différents. Une réunion est déjà programmée avec les porteurs du projet café associatif. Il est important de souligner que l'ADEFPAT intervient dans le cadre d'un partenariat avec l'agglomération qui en fait bénéficier les communes membres. Cet accompagnement est pour grande partie subventionné, mais il y aura un reste à charge pour la commune.

La prochaine rencontre est prévue le 18 décembre, avec un membre du conseil municipal pouvant prendre en charge la coordination des différentes parties.

9. CCAS : le père Noël pour nos anciens

Comme tous ans les élus bénévoles rendront visite à nos aînés avec un petit présent. 76 colis sont prévus d'être distribués.

10. Informations et manifestations à venir.

- La mairie remercie tous les Sénouillacois présents à la cérémonie du 11 novembre, remercie également la participation des élèves de CM et l'association des Anciens Elèves de Mauriac et Senouillac pour l'interprétation de l'Hymne à la joie de Beethoven.
- Marché de Noël organisé par le comité des fêtes à Rivières (la mairie remercie la commune de Rivières pour le prêt gracieux de la salle).
- Commande, vente et livraison des sapins par l'APE au profit de l'école le 6 décembre.

Fin de séance à : 22h50

Prochain conseil le : 10 ou 17 décembre 2024.

Le Maire,

Bernard FERRET



Le Secrétaire de séance